

Un vaccin alléchant

En vue d'une éventuelle vaccination antirabique de masse des animaux sauvages, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a entrepris de répandre 40 000 boulettes de viande, par la voie des airs, dans les boisés des régions d'Owen Sound et de Wingham.

Il s'agit seulement d'un essai destiné à évaluer cette nouvelle méthode d'immunisation. Les boulettes de viande ne contiennent pas de vaccin (lequel ne sera prêt que l'an prochain) mais un antibiotique, la tétracycline.

L'un des effets secondaires de cet antibiotique est de colorer les dents. Les chercheurs pourront ainsi, à partir des prises de chasseurs et de trappeurs, vérifier si les animaux mangent cette "manne" qui leur est envoyée du ciel.

Symbole social de Pétro-Canada

Le symbole social de Pétro-Canada, société de la Couronne, figurera bientôt sur 420 stations service qu'elle a acquises il y a deux ans dans le cadre de l'achat de Pacific Petroleum Limited, de Calgary (Alberta).

Le logotype rouge, qui se détache sur le champ blanc d'une feuille d'érable stylisée, figurera d'ici la fin de l'année sur les cartes de crédit et sur les produits, véhicules et matériel de commercialisation de la Société. Le nouveau symbole d'identité remplacera les 66 marques de commerce des produits Pacific que Pétro-Canada était autorisé à utiliser, aux termes du contrat d'acquisition de \$1,7 milliard, jusqu'en 1980 seulement.

Le président de Pétro-Canada, M. Andrew Janisch, précise que l'on ne projette pas, à l'heure actuelle, d'étendre la vente au détail du pétrole ou d'autres produits raffinés à l'Est de Thunder Bay (Ontario). Toutefois, la possibilité d'une telle expansion "n'a pas été écartée".

Les ventes des stations service de Pétro-Canada représentent actuellement environ 5 p. cent du marché de l'essence dans les quatre provinces de l'Ouest.

Les travaux d'agrandissement de son usine raffinée, à Taylor (Colombie-Britannique), qui se chiffrent à \$12 millions, augmentent de 4 000 barils par jour sa capacité productrice et se poursuivront jusqu'à ce que la capacité de la raffinerie atteigne 22 000 barils par jour d'essence et de produits de distillation.

Derniers timbres de la série consacrée aux Inuit

Le surnaturel chez les Inuit, tel est le thème des quatre nouveaux timbres commémoratifs consacrés aux Inuit, émis par les Postes canadiennes le 29 septembre dernier.

Ces timbres sont l'oeuvre d'un artiste de Vancouver, M. Reinhard Derreth. Ils représentent des sculptures et des estampes réalisées par des artistes inuit. Le premier timbre, représentant la sculpture *Sedna*, femme-esprit qui vivrait au fond de la mer et de qui dépendrait l'abondance ou la rareté des animaux marins, est l'oeuvre d'Ashoona Kiawak; l'estampe *Retour du soleil* réalisée par Kenojouak et représentant des animaux accueillant le soleil dans un esprit de fête est reproduite sur le deuxième timbre; sur le troisième, la sculpture *L'oiseau esprit*, de Doris Hagioloq, représente un oiseau ayant le



visage d'un être humain, ce qui évoque la présence d'un esprit chez l'animal; l'estampe *Le chaman* est l'oeuvre de Simon Tookoone; selon la croyance, le chaman sert d'intermédiaire entre les Inuit et le monde supraterrrestre.

Ces timbres sont le dernier volet d'une émission de quatre ans consacrée aux Inuit. Seize timbres ont été émis en tout, soit quatre consacrés à la chasse, quatre aux voyages, quatre au gîte et à la communauté et enfin quatre au surnaturel. La série complète est présentée dans une prestigieuse collection-patrimoine consacrée aux Inuit et intitulée *Un chant au Grand Esprit*.

Ce livre de 56 pages comprend les huit paires de timbres se tenant présentés en blocs de quatre, et se vend au prix de \$7,95.



Allocation-logement au Québec

Depuis le 1er octobre dernier, les personnes âgées de 65 ans ou plus vivant au Québec peuvent bénéficier d'un nouveau programme d'allocation-logement.

Ce programme, appelé *Logirente*, s'adresse aux personnes âgées vivant au-dessous du seuil de la pauvreté et devant dépenser pour se loger plus de 30 p. cent de leur revenu annuel, qu'elles vivent en chambre, en appartement, ou encore qu'elles soient propriétaires.

Pour être admissibles ces personnes devront avoir touché, en 1979, un revenu annuel inférieur à \$4 800 pour les personnes vivant en chambre ou pour celles qui vivent chez des parents, à \$7 200 pour les personnes seules et à \$8 000 pour un couple.

Le coût du loyer doit toutefois être inférieur à \$1 440 par an pour une personne vivant en chambre, \$2 160 pour

une personne seule et \$2 400 pour un couple.

Le bénéficiaire aura droit à une allocation-logement égale à 75 p. cent de la différence entre le coût de son logement et 30 p. cent de son revenu. Les personnes occupant des logements subventionnés seront exclues. L'allocation, qui sera versée chaque mois, s'élèvera en moyenne, prévoit-on, à \$298 par année pour les locataires, à \$224 pour les propriétaires et \$154 pour les personnes vivant en chambre.

Le ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif, responsable de la conception de *Logirente* a indiqué qu'il s'agissait là d'un programme expérimental.

La Société d'habitation du Québec sera responsable de l'évaluation du programme et les fonds nécessaires (\$6 millions pour la première année) seront puisés à même son budget.